

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 9 AVRIL 2018 A SUSVILLE

Présents :

SERRE Emmanuel ⁽¹⁾
JAKUTAGE Daniel
KRAMARCZEWSKI Bruno
BONOMI Jean-Pierre
MULYK Fabien
CHATTARD Arnaud ⁽²⁾
PREVOT Fabienne
BRUGNERA Jean-Michel
MASLO Raymond
BESCHI Serge
ODDOS David
ROJAS Angélique
BONNIER Éric
BONATO Brigitte
DECHAUX Marie-Claire

CIOT Xavier
BARI Nadine
CLARET Albert
JOURDAN Marie-Claire
MUSARD Denis
FANGET Dominique
PAULIN Ginette
PONTIER Joël
LUC Alain
JOUBERT Thierry
CHAUD Frédéric
ROCHER Françoise
LANEYRIE Jean-Marc
TOSCAN Michel
MATHIEU Patrice

DELPUECH Nicole
GILLIO-TOS Jacques
REYNIER POETE Patrick
BALME Eric
MECKLER Bernard
MARTIN Maryline
BATTISTEL Marie-Noëlle
PERRIN Gilda
LE TRAOU Dominique
LUYAT Jean-Noël
BUCH Emile
MACE Denis
BARTHELEMI Maryse
MORA serge

Absents excusés représentés : ABERT Jean-Claude (pouvoir à JOUBERT Thierry), BERTINI Mauricette (pouvoir à LE TRAOU Dominique); FAURE Philippe (pouvoir à MECKLER Bernard); PASSELANDE Richard (pouvoir à BARI Nadine); PERINO Marie-France (pouvoir à BESCHI Serge); GONNORD Franck (pouvoir à LUYAT Jean-Noël); VILLARET Éric (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire); DURAND Bernard (pouvoir à JOURDAN Marie-Claire); VILLARD Alain (pouvoir à ROCHER Françoise); MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle); CHARLES Christian (pouvoir à MARTIN Maryline); CONTRATTO Maryse (pouvoir à BUCH Emile); VIALLET André (pouvoir à TOSCAN Michel); HERITIER Bernard (pouvoir à BARTHELEMI Maryse).

Nombre de Pouvoirs : 14
Nombre de délégués en exercice : 64
Nombre de délégués présents : 44
Nombre de délégués votants: 58

Ordre du jour :

1. **COMPTE-RENDU** de la séance du 19 mars 2018

2. **ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES** (rapporteur Joël PONTIER)

-  **FISCALITE 2018**
-  **BUDGETS PRIMITIFS 2018**
-  **SUBVENTIONS AUX EVENEMENTS LABELLISES**
-  **ENVELOPPE DE SUBVENTIONS PAR COMMISSION**
-  **ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**
-  **SUBVENTIONS 2017 : VERSEMENT EXCEPTIONNEL 2018**

3. **ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE** (rapporteur Eric BALME)

-  **GESTION DES DECHETS : ADHESION AMORCE**

4. **ECONOMIE-EMPLOI** (rapporteur Jean-Marc LANEYRIE)

- 📌 **DISPOSITIF REGIONAL D'AIDE**

5. **MONTAGNE, AGRICULTURE ET FORET** (rapporteur Fabien MULYK)

- 📌 **PLAN PASTORAL TERRITORIAL**
- 📌 **AIDE AU PROJET AGRICOLE SEMBIO**

6. **TOURISME, PETIT TRAIN ET CHEMIN DE FER DE LA MURE** (rapporteur Nadine BARI)

- 📌 **SUBVENTION MATHEYSINE TOURISME**
- 📌 **AMENAGEMENT DU SAUTET – PHASE 2 « ESPACES DETENTES ET LOISIRS »**
- 📌 **AMENAGEMENT DU SAUTET – PHASE 1 « SECURISATION ET ETUDES » : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT**

7. **CULTURE ET PATRIMOINE** (rapporteur Eric BONNIER)

- 📌 **SUBVENTION LA MURE CINEMA THEATRE**
- 📌 **SUBVENTION AU MUSEE DE LA MINE IMAGE A LA MOTTE D'AVEILLANS**

8. **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICE AUX COMMUNES** (rapporteur Alain LUC)

- 📌 **PLAN DE PAYSAGE : ACTUALITES**

9. **QUESTIONS DIVERSES**

Secrétaire de séance : Serge Beschi.

Il est proposé d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour, décision issue de la Commission Finances du 5 avril dernier : Emprunt – subvention d'équipement – Département – Train de La Mure. L'assemblée accepte cet ajout.

Discours introductif de Joël Pontier :

« La préparation des budgets a été soumise à Mme Janine Mordegan le 3 avril, au bureau exécutif de la CCM le 4 avril, et à la commission finances le 5 avril.

Je tiens à adresser tous mes remerciements à la Direction Générale, aux services, aux membres de l'Exécutif et de la CLECT pour l'ambiance constructive des réunions de travail et l'ampleur de la tâche accomplie.

Les principaux indicateurs financiers de la Communauté de Communes se dégradent depuis plusieurs mois. Ils sont aujourd'hui préoccupants.

Nous devons assurer le fonds de roulement, maintenir une capacité d'autofinancement dynamique (elle est actuellement négative) et permettre le remboursement des annuités d'emprunt (ce qui n'est pas garanti à ce jour).

Il faut donc réagir vigoureusement avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous rappelle l'évolution du compte 002 (report de la section de fonctionnement) :

- 2014 : 994 000 €
- 2015 : 1 110 000 €
- 2016 : 829 000 €
- 2017 : 386 000 €

Plusieurs raisons expliquent la situation dans laquelle nous nous trouvons :

- Nous continuons à vivre au-dessus de nos moyens
- Nous enregistrons une baisse continue des dotations depuis 2014 (- 715 000 €) et nous perdons cette année la part bonifiée de la DGF
- Nous devons supporter des charges de travail supplémentaires (200 000 € de Gemapi (compensés par la fiscalité); la revalorisation du régime indemnitaire des agents; l'intégration du SMIME (budgets équilibrés); l'aide exceptionnelle à l'Alpe du Grand Serre...)

Je tiens à ce que la Communauté de Communes reste une Intercommunalité de projets et de services à la population :

- Des projets structurants comme la piscine, le Train, le Très Haut Débit, la Prairie de la Rencontre, l'aménagement des berges de nos lacs et nos plans d'eau pour que notre territoire soit attractif et dynamique
- Des services à la population comme les crèches, les accueils de loisirs, la ludothèque, le réseau de lecture publique, la culture, le sport, le tourisme, l'environnement, le soutien aux associations, aux clubs,...

Comme chaque année notre budget principal a été élaboré dans des conditions d'extrêmes difficultés. Nous devons faire des choix, réduire certaines lignes d'investissements et puis peut-être actionner le levier fiscal, option que nous avons toujours refusé de prendre depuis 2014. »

1. COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil communautaire du 19 mars 2018 est adopté.

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

Fiscalité 2018

Les taux de fiscalité appliqués en 2017 sont rappelés :

TH	8%
TFPB	1%
TFPNB	6%

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avis favorable de la Commission Finances (à la majorité), il est proposé d'augmenter la fiscalité locale pour obtenir un produit supplémentaire de 300 000 € (hors Gemapi).

Différents scénarii sont proposés :

- 👉 CFE porté à son maximum (droit commun + réserve capitalisée)
- 👉 Hausse uniforme des trois autres taxes : TH – TFPB – TFPNB
- 👉 Hausse fléchée sur certaines taxes
- 👉 TEOM taux inchangé

	Scénario 0			Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
3 taxes	taux N-1	Bases N	Produit	Variation proportionnelle		Variation différenciée		Variation différenciée	
				coef. Multiplicateur		Uniquement TFPB		TH & TFPB	
Taxe d'habitation	8%	26 445 000	2 115 600	8,870%	2 345 600	8,000%	2 115 600	8,300%	2 194 900
Taxe foncière bâtie	1%	24 231 000	242 300	1,110%	268 900	2,070%	501 600	1,750%	424 000
Taxe foncière non bâtie	6%	485 600	29 100	6,550%	32 300	6,000%	29 100	6,000%	29 100
			2 387 000		2 646 800		2 646 300		2 648 000

Débats :

Jacques Gillio-Tos : c'est toujours le contribuable qui paye, vont-ils y arriver si on prend en compte la mise en place de la taxe Gemapi ?

Fabien Mulyk : beaucoup de projets portés par la CCM et aucune augmentation de la fiscalité jusqu'alors. Des choix sont à faire.

Maryse Barthélémi : long débat en commission Finances. Faut-il donner un peu de respiration à la CCM ?

Eric Balme : la baisse de la taxe d'habitation va « contrecarrer » cette augmentation.

Arnaud Chattard : les habitants vont payer « le ticket modérateur ». Déjà lors de la légère hausse du foncier, les habitants ont râlé. Ils recommenceront.

Denis Musard : la CCM n'est pas en cause, c'est plutôt l'Etat.

Serge Beschi : certains programmes dépendent de la politique financière des attributions de subvention.

Fabien Mulyk : les projets sont raisonnables : le Train et le Très Haut Débit sont engagés, la Prairie de la Rencontre et l'aménagement des lacs sont des fondamentaux.

Nadine Bari : si le projet de la Prairie de Rencontre n'est pas engagé en 2018, il ne se fera pas compte-tenu des programmes d'aides fléchés.

Arnaud Chattard : sur ce projet, en fonctionnement, quel frais seront à ajouter alors même que la section est en difficulté ? Aussi, si l'investissement rapporte avec une délégation de service-public, c'est gagnant-gagnant...

Dominique Le Traou : à quel montant s'élève les frais d'étude de la Prairie de la Rencontre ? Nouvel emprunt de 2 000 000 € pour le programme. Il faut « réduire la voilure car on va droit dans le mur ».

Bruno Kramarczewski : rappel de la proposition de la motion de Cholonge portant sur les attributions de compensation. Cela permettrait de donner de la marge à la CCM. Il s'abstient sur le vote du BP au regard de cette proposition qui n'aboutit pas.

Raymond Maslo : est-ce qu'en 2019 nous aurons toujours une maîtrise de la taxe d'habitation ? La réponse est affirmative selon Marie-Noëlle Battistel.

Maryse Barthélémi : question sur le choix de faire payer les personnes exonérées de la taxe d'habitation.

Sur quelle taxe impacter l'impôt ?

Eric Bonnier : le scénario n° 3 se démarque, il est le plus raisonnable et le plus équilibré : peu de taxe d'habitation et plus de taxe foncière bâtie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré sur l'augmentation de la fiscalité locale,

Scénario 1 : 9 voix Pour ; scénario 2 : 5 voix Pour ; scénario 3 : 39 voix Pour ; 4 Abstentions et 1 voix Contre.

➔ **FIXE** les taux de référence pour 2018 suivants :

- Taxe d'habitation : 8,30 %
- Taxe foncière non bâti : 6,00 %
- Taxe foncière bâti : 1,75 %

➔ **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le taux de CFE à 29,44 % ; Ce taux correspond au taux maximum autorisé de droit commun, soit 29,00%, additionné de la réserve capitalisée de 0,44% ; **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 11,70% ; **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

⁽¹⁾ Départ d'Emmanuel Serre : pouvoir à Ginette Paulin.

Budgets primitifs 2018

Les propositions budgétaires ont été préalablement présentées au Comptable du Trésor Public et à la Commission des Finances et des charges transférées le 5 avril 2018. En séance de ce conseil communautaire, sont présentées les maquettes budgétaires issues des modifications apportées par la commission en tenant compte des orientations fléchées lors du DOB.

- Budget principal

Rappel du compte-administratif 2017 :

CA2017_Consolidé		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2017	Section Fonct.	11 876 292,51	12 155 563,41	279 270,90
	Section Invest.	2 463 258,81	2 254 428,84	- 208 829,97
		+	+	
Report exercice 2016	Section Fonct.	5 429,42	777 819,86	1 051 661,34
	Section Invest.	299 968,27	5 510,20	- 503 288,04
		=	=	
Total réalisation + report		14 644 949,01	15 193 322,31	548 373,30
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	674 450,00	721 900,00	47 450,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	11 881 721,93	12 933 383,27	1 051 661,34
	Section Invest.	3 437 677,08	2 981 839,04	- 455 838,04
	total cumulé	15 319 399,01	15 915 222,31	595 823,30

Etat de la dette (hors budget Matheysine Développement)

	Nature	Nominal	Taux	Capital restant dû au 01/01/18	Durée résiduelle	Annuités	Capital	Intérêt	Capital dû au 31/12/2018
Budget déchets	pose moloks	32 000,00	3,78%	17 396,02	5	3 294,76	2 637,19	657,57	14 758,83
	achat camion	200 000,00	4,50%	56 017,15	1	33 466,40	31 471,77	1 994,63	24 545,38
	achat camion	200 000,00	0,66%	175 000,01	5	34 405,82	33 333,32	1 072,50	141 666,69
	Sous-total budget déchets			248 413,18		71 166,98	67 442,28	3 724,70	180 970,90
Budget ppal	Location vente siège	550 000,00		440 000,00	7	55 000,00	55 000,00		385 000,00
	Piscine territoriale	2 000 000,00	3,69%	1 466 666,72	11	185 608,32	133 333,32	52 275,00	1 333 333,40
	Acquisition siège	500 000,00	1,52%	425 000,03	12	39 603,32	33 333,32	6 270,00	391 666,71
	Sous-total budget principal			1 891 666,75		280 211,64	221 666,64	58 545,00	2 110 000,11
TOTAL GENERAL				2 140 079,93		351 378,62	289 108,92	62 269,70	2 290 971,01
dette par habitant							17,67		115,22

Joël Pontier présente une vue d'ensemble du budget principal, des précisions seront apportées par la suite.

MAQUETTE BUDGETAIRE 2018 SECTION INVESTISSEMENT							
OPERATIONS		Dépenses			Recettes		
Opération	Opérations	RAR	Nouvelle prop	BP 2018	RAR	Nouvelle Prop	BP 2018
	204 Fonds de concours		85 000	85 000			
	204 Fonds de concours		30 000	30 000			
20133	Prairie Rencontre	8 000	414 000	422 000	23 800	225 000	248 800
20134	PAL Plongée St Théoffrey			-	30 000		30 000
20125	Boulodrome Couvert	21 500	25 000	46 500	110 000		110 000
20141	Piscine Territoriale	17 000	27 000	44 000			-
20145	Informatique	2 500	3 000	5 500			-
201510	Très Haut Débit		203 000	203 000		95 000	95 000
20152	Bâtiments intercommunaux	2 700	10 000	12 700			-
20153	Am. Lac Sautet	19 500	422 000	441 500	38 000	342 500	380 500
20156	Matacena Réseau lecture publique	12 000		12 000	13 000		13 000
20162	Espaces valléens actions trans.	5 000		5 000	2 500		2 500
20166	Train subvention équipement cpt 204	100 000	400 000	500 000			
	Train subvention équipement cpt 272		1 500 000	1 500 000			
20171	Siège	6 000		6 000			-
20172	PAL III ST Théof. Site MIRADOU	374 000		374 000	270 000		270 000
20173	Parc véhicules	18 000		18 000			-
20174	PAL II Bergogne	2 000	30 000	32 000		18 500	18 500
20175	Equipement defibrillateurs			-	20 000		20 000
				-			-
	TOTAL	588 200	3 149 000,00	3 737 200	507 300	681 000,00	1 188 300
c/10222	FCTVA				60 000,00	77 550,00	137 550,00
C/001	reprise résultant antérieur		235 262,22	235 262,22			
C/1068	affectation résultat					256 162,22	256 162,22
C/16	dettes et emprunts		325 000,00	325 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
C/40	opérations ordre entre sections		42 500,00	42 500,00		250 815,00	250 815,00
c/020	Dépenses imprévues			-			
	RESULTAT CUMULE			4 339 962,22		2 584 527,22	3 832 827,22
besoin de financement section investissement						-	507 135,00

Section de fonctionnement : vue générale

Dépenses Fonctionnement		CA 2017	BP 2018
c/011	Charges caract.général	756 671,00	993 650,00
c/012	Charges personnel	1 363 938,00	1 647 000,00
C/014	Atténuation produits	5 076 146,00	5 195 000,00
c/65	Autres charges gction	1 221 783,00	752 000,00
c/66	Charges financières	63 972,00	96 000,00
c/67	charges exceptionnelles	253 840,00	10 000,00
c/020	dépenses imprévues		
Dépenses exercice		8 736 350,00	8 693 650,00
c/023	Virement	503 402,00	507 135,00
C/042	Amortissement	110 700,00	250 815,00
Total Dépenses		8 847 050,00	9 451 600,00

Recettes Fonctionnement		CA 2017	BP 2018
c/013	atténuation charges		
c/70	Produits de service	317 677,00	241 000,00
c/73	Impôts & Taxes	6 148 433,00	6 873 000,00
c/74	Participations	1 844 532,00	1 590 000,00
c/75	Autres produits (dont Sub budget)	515 538,00	509 500,00
c/77	produits exception	11 317,00	-
Recettes Exercice		8 837 497,00	9 213 500,00
c/042	Amortissement	35 639,00	42 500,00
c/002	Excédent N-1	895 766,00	531 237,96
Total recettes		9 768 902,00	9 787 237,96

Résultat exercice	519 850,00	CAF brute
Epargne nette	194 850,00	Intégrant le remboursement de la dette (capital) = CAF nette
Résultat section	335 637,96	Crédit restant à affecter (artificiellement) en dépenses pour équilibrer le budget

Des lignes sont détaillées :

Compte / Article	BP 2017	Inscrit 2018	Explications
012	1 387 000 €	1 647 000 €	Augmentation de 283 000 € justifiée par l'intégration du Smime, des nouvelles missions sur l'agriculture et peut-être la revalorisation du régime indemnitaire des agents
65	1 298 000 €	752 000 €	Diminution de la subvention d'équilibre du budget annexe Gestion des Déchets, suppression de la subvention au budget annexe Gestion touristique – base du Sautet, et suppression de la subvention au Smime
611	55 000 €	252 000 €	Augmentation de 200 000 € en raison de la nouvelle compétence Gemapi, des prestations liées au Plan de Paysage, à la convention CTEAC (Convention de Territoire à l'Education aux Arts et à la Culture ex. Drac) et Ageden
62875	61 000 €	23 500 €	2017 : annulation des écritures de remboursement des fluides de la médiathèque (convention MTR). Ecritures de deux exercices à passer en 2018
62878	94 000 €	58 000 €	61 000 € consommés en 2017. Estimation du reversement du CEJ perçu par la CCM pour d'autres collectivités

Compte / Article	BP 2017	Inscrit 2018	Explications
63512	10 000 €	1 350 €	10 139 € consommés en 2017. Exonération demandée pour certains bâtiments publics. Si l'estimation est insuffisante, il est possible de « dépasser ».
678	160 682,26 €	0 €	Ecriture exceptionnelle de régularisation
70688	35 000 €	0 €	Remboursement Prodepare en 2017
7362	80 000 €	180 000 €	Encaissement de la taxe de séjour sur 3 saisons : retard été 2017 encaissé en début 2018
7398	125 000 €	162 000 €	Reversement de la taxe de séjour déduction faite des 10% (encaissement prévu)
7411	345 000 €	0 €	Perte estimative de dotation de 170 000 € (part bonifiée de la DGF)
74124	0 €	175 000 €	
1641	221 800 €	270 000 €	Estimation d'une annuité du Train : prise en compte des intérêts en c/6611

Une analyse financière du Trésor Public fait apparaître une dégradation « dangereuse » de la situation financière : consommation de 500 000 € sur 2017 du fonds de roulement (disponible début 2018 = 500 000 €). La Commission des Finances et des charges transférées du 5 avril 2018 propose une réduction de certains programmes et le maintien des opérations emblématiques. Ces investissements peuvent être financés par la hausse de la fiscalité.

Arnaud Chattard fait remarquer que la section de fonctionnement a été votée en déficit lors du vote du budget en 2017 ; des débats ont déjà eu lieu en Commission des Finances et des charges transférées. Selon lui, il faudrait transférer 500 000 € restants en section d'investissement et continuer sans le c/002 pour être dans l'obligation de gérer de la capacité d'autofinancement.

Joël Pontier indique que l'arbitrage porte sur l'augmentation de la fiscalité afin d'éviter un scénario catastrophe.

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 787 237,96 €	9 787 237,96 €
Investissement	4 339 962,22 €	4 339 962,22 €
Total	14 127 200,18 €	14 127 200,18 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 56 voix Pour et 2 abstentions, **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du Budget Principal.

⁽²⁾ Départ d'Arnaud Chattard : pouvoir à Patrick Reynier-Poète.

• **Budget annexe Gestion des déchets**

Dépenses Fonctionnement		CA 2017	BP 2018	Recettes Fonctionnement		CA 2017	BP 2018
c/011	Charges caract.général	2 314 000,00	2 090 582,71	c/70	Produits de service	243 829,00	232 500,00
c/012	Charges personnel	505 660,00	525 000,00	c/73	Impots & Taxes	2 253 923,00	2 286 000,00
c/65	Autres charges gstion	100,00	500,00	c/74	Participations	14,00	
c/66	Charges financières	5 163,00	4 000,00	c/75	Autres produits (dont Sub budget)	517 613,00	185 000,00
c/67	charges exceptionnelles	7 650,00	12 000,00	c/77	produits exception	9 042,00	
Dépenses exercice		2 832 573,00	2 632 082,71	Recettes Exercice		3 024 421,00	2 703 500,00
c/023	Virement			c/002	Excédent N-1	16 506,00	4 192,71
C/042	Amortissement	9 141,00	78 951,00	c/042	Amortissement		3 341,00
Total Dépenses		2 841 714,00	2 711 033,71	Total recettes		3 040 927,00	2 711 033,71
						résultat exercice	71 417,29

Dépenses Investissement		RàR 2017	Nv crédits 2018	BP 2018
2E+06	déchetteries	42 000,00		42 000,00
20139	CSE colonnes	44 250,00	20 000,00	64 250,00
c/16	emprunt		68 000,00	68 000,00
c/040	amortissement		3 341,00	3 341,00
c/023	Dépenses impreuues		22 010,00	22 010,00
001	solde inves.		263 710,95	263 710,95
total dépenses		86 250,00	377 061,95	463 311,95
Recettes Investissement		RàR 2017	Nv C 2018	BP 2018
c/021	virement section Fonct.			
2E+06	Camion BOMG	94 600,00	24 400,00	119 000,00
2E+06	Déchetteries	20 000,00		20 000,00
c/10222	FCTVA	40 000,00	10 000,00	50 000,00
c/16	emprunt			-
c/1068	Affec. Résultat		195 360,95	195 360,95
c/040	amortissement		78 951,00	78 951,00
total recettes		154 600,00	308 711,95	463 311,95

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 711 033,71 €	2 711 033,71 €
Investissement	463 311,95 €	463 311,95 €
Total	3 174 345,66 €	3 174 345,66 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du Budget Gestion des Déchets.

- **Budget annexe Gestion touristique base du Sautet**

Fonctionnement Dép.	BP 2017	BP 2018
c/011 charges à caractère général	69 423,00	42 550,56
c/012 charges de personnel	6 000,00	6 000,00
c/65 charges gestion courante		1 500,00
c/67 charges except.		700,00
c/023 Virement Section Invest.	20 790,00	17 157,00
c/002	5 429,42	
c/022 dépenses imprévues		2 000,00
C/042 Op ordre	14 000,00	16 210,00
total dépenses	115 642,42	86 117,56

Fonctionnement Rec	BP 2017	BP 2018
c/70 produits des services	3 884,00	
c/74 Dotations & participations	47 000,00	31 000,00
c/75 autres produits gestion	19 683,00	27 000,00
c/77 Produit excep	44 200,00	-
c/042	6 300,00	6 252,00
c/002		21 865,56

Investissement - propositions	DEPENSES	RECETTES
	BP 2018	BP 2018
Restes à réaliser		
c/040 op section	6 252,00	16 210,00
travaux-acquisitions	27 115,00	
c/001	4 314,87	
c/1068		4 314,87
c/021		17 157,00
Total	37 681,87	37 681,87

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	86 117,56 €	86 117,56 €
Investissement	37 681,87 €	37 681,87 €
Total	123 799,43 €	123 799,43 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du Budget Gestion Touristique Base nautique du Sautet.

Dépenses Fonctionnement		CA 2017	BP 2018	Recettes Fonctionnement		CA 2017	BP 2018
c/011	Charges caract.général	21 743,00	73 527,03	c/70	Produits de service		
c/012	Charges personnel	1 715,00	3 500,00	c/73	Impôts & Taxes		
c/65	Autres charges gstron	75 000,00	50 000,00	c/74	Participations	136 628,00	100 000,00
c/66	Charges financières			c/75	Autres produits (dont Sub budget)		
c/67	charges exceptionnelles		1 500,00	c/77	produits exception		
c/020	dépenses imprévues		10 000,00	Recettes Exercice		136 628,00	100 000,00
Dépenses exercice		98 458,00	138 527,03	c/002	Excédent N-1		38 527,03
				c/042	Amortissement		
				Total recettes		136 628,00	138 527,03

- **Budget annexe Maison Messiaen**

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	138 527,03 €	138 527,03 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	138 527,03 €	138 527,03 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du Budget Maison Messiaen.

- **Budget annexe Matheysine Développement**

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	470 000,00 €	470 000,00 €
Investissement	3 133 000,00 €	3 133 000,00 €
Total	3 603 000,00 €	3 603 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du Budget Matheysine Développement.

- **Budget annexe Abattoirs Matheysine Développement**

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 000,00 €	12 000,00 €
Investissement	13 399,00 €	13 399,00 €
Total	25 399,00 €	25 399,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du Budget Abattoirs Matheysine Développement.

 Subventions aux événements labellisés

Il est proposé d'attribuer des subventions dites « labellisées » aux organismes suivants pour l'exercice 2018. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISME ET EVENEMENTS	MONTANT ATTRIBUE
Association Les Montagn'Arts / Festival	3 000 €
Ville de La Mure Pôle d'animations / La Mure du Son	3 000 €
Association Musique à Corps / Nuits musicales à Corps	3 000 €
Trail des passerelles de Monteynard	3 000 €
Triathlon Nature du Valbonnais / Triathlon Valbonnais	3 000 €
Ecurie Obiou / Rallye de la Matheysine	3 000 €
La Matheysienne VTT / Epreuve VTT	3 000 €

Enveloppe de subventions par commission

Il est proposé d'attribuer une enveloppe de subventions par commission et budgets annexes pour l'exercice 2018. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les enveloppes de subventions suivantes, par commissions et budgets annexes :

COMMISSIONS	MONTANT ATTRIBUE
Administration générale	10 000 €
Enfance & Jeunesse	2 000 €
Culture & Patrimoine	6 000 €
Sports & Santé	6 000 €
Tourisme, Petit Train et Chemin de Fer de La Mure	6 000 €
BUDGETS ANNEXES	MONTANT ATTRIBUE
Budget annexe Matheysine Développement	10 000 €
Budget annexe Gestion des déchets	90 000 €

Attributions de subventions

Il est proposé d'attribuer des subventions « fléchées » soumises à l'arbitrage du budget primitif. Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

STRUCTURE & EVENEMENT	MONTANT ATTRIBUE
Ludothèque Jeux Rigole – fonctionnement	2 000 €
Secteur bouliste de la Matheysine – Super 16	1 500 €
Commune de la Motte Saint Martin – fonctionnement piscine non couverte	8 000 €

M Subventions 2017 : versement exceptionnel 2018

Les subventions suivantes ont été attribuées en 2017 :

Bénéficiaire	Manifestation	Montant à verser
Ville de La Mure – Pôle d'animations	La Mure du Son – 2017	2 700 € (labellisée)
Club Sportif Matheysine	Concours de boules	500 €

La règle mise en place indique qu'en cas de dossier incomplet, la subvention est perdue. Ces deux structures n'ayant pas envoyé les documents comptables courant 2017, les subventions n'ont pas été versées avant la fin de l'exercice comptable.

Eric Bonnier indique que les éléments ont ensuite été transmis et qu'il faut être prudent.

Il est proposé, à titre exceptionnel, de verser ces subventions sur 2018. Pour ce faire, ces subventions doivent faire l'objet d'un nouveau vote devant l'assemblée délibérante. Les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** de verser en 2018 les subventions nommées dans le tableau ci-dessus.

M Ajout ordre du jour : Emprunt : subvention d'équipement au Département de l'Isère – Train de La Mure

Par délibération en date du 13 juin 2016, à l'unanimité des membres présents, la Communauté de Communes de la Matheysine s'est engagée à financer le programme de reprise du Petit Train de La Mure à hauteur de 2 000 000 €. A ce titre, la Communauté de Communes de la Matheysine doit contracter un emprunt pour financer la subvention d'équipement allouée au Département de l'Isère.

Après avoir pris connaissance des offres d'établissements bancaires et de la proposition de contrat du Crédit Agricole,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu l'exposé du Président et les discussions ouvertes sur le sujet, à l'unanimité :

➔ **APPROUVE** dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

- Montant du projet : 2 000 000 €
- Subventions : 0 €
- Autofinancement par la Communauté de Communes de la Matheysine (hors emprunt) : 0 €

➔ **DECIDE** de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 2 000 000 €, remboursable en 20 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 1,7858% fixe sous réserves de l'établissement du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au 1^{er} juin 2018.

La première échéance sera fixée le 1^{er} juillet 2018.

Synthèse :

- Durée : 240 mois
- Taux client : 1,97% en annuel
- Taux résultant de l'annuité réduite : 1,7858% en annuel
- si date de versement des fonds : 01/06/2018
- si date de la première échéance : 01/07/2018
- échéances annuelles constantes réduites
- toutes les échéances seront fixées au 01/06 de chaque année
- frais de dossier : 0,20% du financement

3. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Gestion des déchets : adhésion Amorce

Il est proposé d'adhérer à l'association AMORCE. Rassemblant plus de 880 adhérents pour 65 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de gestion territoriale des déchets.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** pour adhérer à Amorce à compter de l'exercice 2018 ; **AUTORISE** M. le Président à signifier cet accord.

4. ECONOMIE & EMPLOI

Dispositif régional d'aide

En 2017, une enveloppe financière était dédiée au financement de projets « privés » éligibles à LEADER, pour que les porteurs de projets obtiennent la contrepartie publique indispensable à l'obtention de la subvention LEADER.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en œuvre un nouveau dispositif d'aide avec nécessité d'un co-financement territorial. Les grandes lignes du règlement de la Région en découlant les principes d'aide de la Communauté de Communes sont présentées en séance :

- ☒ Enveloppe de la CCM : 10 000 €/ an pour faire effet levier sur :
 - ☐ dispositif LEADER

- ☐ dispositif de la Région : subvention de 20% (2 000 à 10 000 €)
- ☒ Subvention d'investissement de 10% de la CCM
 - ☐ Dépenses éligibles : 10 000 à 50 000 € HT
 - ☐ Subvention : 1 000 à 5 000 €
- ☒ Cumulable avec d'autres aides notamment les Communes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** le règlement d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, et les termes dudit règlement, annexé à la présente délibération ; **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention.

5. MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET

Plan Pastoral Territorial (PPT)

La Communauté de Communes de la Matheysine souhaite confier une mission à la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour l'accompagnement de l'animation du Plan Pastoral Territorial (PPT), afin d'assurer, avec les services de la collectivité, l'émergence de projets pastoraux, l'organisation des comités de pilotage, le suivi de la concertation par la plate-forme Edelweiss, et le lien avec les financeurs,...

Pour cette animation, la CCM sollicite une aide de la Région selon le plan de financement suivant :

Animation du programme Plan de financement prévisionnel 2018		
	%	Montant
Région	60%	3 365,40 €
Autofinancement	40%	2 243,60 €
TOTAL	100%	5 609,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ; **SOLLICITE** la demande de subvention au titre de l'animation du Plan Pastoral Territorial (PPT) ; **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Aide au projet agricole Sembio

L'association SITADEL porte un projet de soutien aux exploitations maraîchères sur le territoire de la Matheysine et du Trièves. Il s'agit de valoriser l'expérience et les savoir-faire des maraîchers dans les pratiques agro-écologiques par le biais de courts-métrages permettant à la fois de provoquer l'échange et la rencontre dans la profession mais aussi de transmettre des messages auprès des consommateurs.

Après présentation du projet, il est proposé de valider un soutien de 1 440 €. Ce montant vient en déduction de la somme initialement prévue dans la convention entre la Chambre d'Agriculture, Sitadel et la Communauté de Communes de la Matheysine (le montant initial de la convention de partenariat de 6 000 € sera ramené à 4 560 €).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessous ;

Autofinancement SITADEL	3 600 €
CC Trièves	1 440 €
CC Matheysine	1 440 €
LEADER	11 520 €

➔ **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents inhérents à cette décision.

6. TOURISME, PETIT TRAIN ET CHEMIN DE FER DE LA MURE

Subvention Matheysine Tourisme

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes de la Matheysine et à ceux de l'EPIC Matheysine-Tourisme, pour permettre à cet établissement d'exercer les compétences déléguées, il est nécessaire d'affecter la subvention de fonctionnement 2018.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 57 voix pour et 1 NPPV, **APPROUVE** l'attribution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 73 000 € pour l'exercice 2018 ; **RAPPELLE** le montant de l'aide annuelle liée au transfert de charges (figée) d'un montant de 34 635 € ; **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ; **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention.

Aménagement du Sautet phase 2 « Espaces détente et loisirs »

Après plusieurs phases d'études et de travaux, dont la phase parking prise en maîtrise d'ouvrage communale, l'aménagement du lac du Sautet se poursuit avec une tranche de travaux majeure comprenant :

- La création d'un espace naturel offrant des jeux d'enfant, des zones de pique-nique et de détente. Cet espace est remodelé afin de pouvoir se soustraire aux contraintes de côte du lac. Il s'agit donc de terrasser pour créer un espace au-dessus de la côte haute de fonctionnement du barrage hydroélectrique ;
- L'amélioration du ponton pour mieux répondre au phénomène de marnage ;
- L'amélioration de quelques espaces du camping.

Les travaux sont inscrits sur la section d'investissement du budget primitif. La Communauté de Communes de la Matheysine sollicite le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel - version 28/03/2018							
		Département		Région		Région CAR	
Ponton	49 966 €	45%	22 485 €			35%	17 488 €
Aménagement des espaces	263 235 €	45%	118 456 €	20%	52 647 €		

		Département		Région		Région CAR	
MOE et études	37 273 €	45%	16 773 €	20%	7 455 €		
Total	350 474 €		157 713 €		60 102 €		17 488 €
Total montant de subvention	235 303 €						
Taux moyen de subvention	67%						

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ; **ACTE** le principe de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et du Département de l'Isère – Enveloppe territoriale, pour un montant prévisionnel de travaux de 350 474 € HT.

Aménagement du Sautet phase 1 « Sécurisation et études : mise à jour du plan de financement

Suite à la délibération n° 05-2017 du 9 février 2017 qui autorisait M. le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de travaux de 100 000 €, l'instruction du dossier par les services du programme « Contrat Ambition Région » nécessite de préciser le montant exact des travaux et de la subvention. Les éléments financiers sont les suivants :

Montant de l'assiette subventionnable par la Région au titre du Contrat Ambition Région : 94 735 € HT – Taux de subvention 35%, soit 33 157 €.

La tranche 1 du programme d'aménagement du Lac du Sautet comprend la création d'espaces de détente pour les touristes, la mise aux normes électriques et sanitaires ainsi que le renforcement de l'offre familiale (piscine et restauration).

Ces travaux sont imputés sur la section d'investissement du budget de la Communauté de Communes de la Matheysine.

		Département territoire		Département CPAI		Région CAR	
Etude, accompagnement	10 800 €			45%	4 860 €	35%	3 780 €
Aménagement des espaces, cheminement, terrasse,...	55 943 €	45%	25 174 €			35%	19 580 €
Offre famille et restauration	11 589 €	45%	5 215 €			35%	4 056 €
Mise aux normes sanitaires et électriques	16 403 €	45%	7 381 €			35%	5 741 €
Total	94 735 €		37 771 €		4 860 €		33 157 €
Total montant de subvention	75 788 €						
Taux moyen de subvention	80%						

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement mis à jour tel que présenté ci-dessus ; **ACTE** le principe de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes – enveloppe CAR et du Département de l'Isère – CPAI, pour un montant prévisionnel de travaux de 94 735 € HT.

7. CULTURE & PATRIMOINE

Subvention La Mure Cinéma Théâtre (LMCT)

Eric Bonnier et Nicole Delpuech proposent une aide plus élevée que les années précédentes (pour rappel, une subvention de 100 000 € était versée). Au regard des engagements respectés, du travail accompli et de la non-revalorisation de cette subvention depuis des années, il est proposé une subvention de 110 000 € à l'association La Mure Cinéma Théâtre au titre du fonctionnement pour l'exercice 2018.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ATTRIBUE** la subvention annuelle de 110 000 €, cent dix mille euros au titre de l'exercice 2018, à l'association La Mure Cinéma Théâtre ; **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ; **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention.

Subvention au Musée de la Mine Image à la Motte d'Aveillans

En 2016, l'association de Sauvegarde du Patrimoine Mottois avait obtenu une subvention exceptionnelle pour la gestion du musée de la Mine Image, impactée par la non-activité du train.

Suite au dispositif local d'accompagnement, en 2017, le Conseil Communautaire avait répondu favorablement à la nécessité d'accompagner financièrement cette association.

Il est nécessaire de poursuivre la démarche engagée conformément aux engagements pris, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 16 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ATTRIBUE** la subvention de 16 000 €, à l'association de Sauvegarde du Patrimoine Mottois pour le maintien du Musée de la Mine Image.

8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & SERVICES AUX COMMUNES

Plan de Paysage : actualités

En plus d'être membre du comité de pilotage, il est donné la possibilité aux élus d'être « ambassadeurs », c'est-à-dire « personnes relais » d'un type de paysage et/ou d'une thématique liée au paysage (agriculture, forêt, patrimoine, énergie, urbanisme, économie,...).

Rôle des ambassadeurs :

- Traiter des problématiques transversales
- Intervenir dans les réunions pour soulever des problèmes et/ou apporter des connaissances et/ou partager une histoire, une vision mais aussi traduire lors des comités de pilotage ce qui a été révélé par le terrain et les échanges.

Calendrier des prochains ateliers :

- Le 23 avril à 17 heures : Atelier de démarrage

- Le 30 mai journée : Atelier sur site n° 1 (lieu défini selon l'unité paysagère choisie)
- Le 15 juin journée : Atelier sur site n° 2 (lieu défini selon l'unité paysagère choisie)
- Le 20 juin journée : Atelier sur site n° 3 (lieu défini selon l'unité paysagère choisie)

9. QUESTIONS DIVERSES

Prochains conseils communautaires

- Lundi 4 juin 2018 à 18h
- Lundi 23 juillet 2018 à 18h
- Lundi 17 septembre 2018 à 18h

Journée Adrénaline

Journée Adrénaline le dimanche 3 juin au Pont de Ponsonnas : les 44 communes de la Matheysine sont invitées à déléguer un sauteur : maire, ou son représentant (élu, conseiller, habitant).

Contrat de Rivière : signature le 28 mai

Motion : concession des barrages hydroélectriques

Marie-Noëlle Battistel revient sur la concession des barrages hydroélectriques. Certaines communes ont montré leur soutien en s'opposant au projet.

Les communes doivent transmettre leur motion à Marie-Noëlle Battistel, les délibérations seront insérées au dossier envoyé au gouvernement.

Forte mobilisation attendue lors de la réunion publique organisée le 25 avril à 19h à Susville.

-- FIN DE SEANCE --